



Berne, le 9 mars 2018

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour les années 2016 à 2019, propositions de modification de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) incluses: ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le 9 mars 2018, le Conseil fédéral a demandé au Département fédéral des finances de mener une consultation sur le rapport d'évaluation et les propositions cités en objet auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés.

Le délai imparti à la procédure de consultation court jusqu'au

30 juin 2018.

La loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) dispose que le Conseil fédéral doit rendre compte périodiquement de l'exécution et des effets de la nouvelle péréquation financière. Le rapport d'évaluation ci-joint¹ expose le degré d'atteinte des objectifs de cette péréquation. Le Parlement s'en sert pour déterminer tous les quatre ans la dotation des fonds de péréquation et les éventuelles modifications qu'il faut apporter à la PFCC. Dans le rapport d'évaluation, le Conseil fédéral présente les résultats des examens effectués quant à l'efficacité et à l'exécution de la péréquation financière et explique les mesures qui devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

À la différence des deux précédents, le rapport ci-joint ne contient aucun projet d'arrêté fédéral sur les contributions de base à la péréquation des ressources et à la compensation des charges. Il comporte au contraire des propositions de modification de la PFCC qui s'inspirent de celles de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le changement principal réside dans l'instauration, pour le canton au potentiel de ressources le plus faible, d'une dotation minimale garantie atteignant 86,5 % de la

¹ Les travaux liés à l'élaboration du rapport d'évaluation ont été suivis par un groupe technique composé d'autant de représentants de la Confédération que de représentants des cantons.



moyenne suisse. Cette dotation étant déterminée à l'avenir au moyen de facteurs endogènes, le Parlement n'aura plus besoin de fixer le montant des contributions de base. Désormais, le taux de la dotation minimale remplacera celui de la dotation de la péréquation des ressources en tant qu'instrument de pilotage politique. Le Conseil fédéral propose en outre d'inscrire la dotation de la compensation des charges dans la PFCC et de continuer à l'adapter au renchérissement. Ainsi, tout changement concernant cette dotation nécessitera une modification de la PFCC.

Nous vous invitons à vous prononcer sur les commentaires figurant dans le rapport explicatif ainsi que sur les questions qui vous sont posées.

Le dossier de consultation est disponible sur le site Internet suivant: <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**merci de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans le délai imparti:

finanzausgleich@efv.admin.ch.

Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir nous communiquer le nom et les coordonnées des personnes auxquelles nous pourrions faire appel si nous avons des questions.

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Werner Weber, responsable de la section Péréquation financière de l'AFF (058 462 97 61, werner.weber@efv.admin.ch).

En vous remerciant de votre précieuse collaboration et de vos suggestions, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'assurance de notre considération distinguée.

Ueli Maurer